



Association Féline des Pays de Loire

46 ter, rue Sainte Catherine - 45000 ORLEANS - FRANCE

☎ 02 38 75 24 06

contact@assoafpl.fr - www.assoafpl.fr

Dossier N° _____

Zone réservée à l'AFPL

Bulletin de Sortie

Date et lieu de la manifestation : _____

Afin de préserver les intérêts des acquéreurs et des éleveurs, ainsi que ceux des félins lors de la cession de l'un d'entre eux au cours de cette manifestation féline, nous vous demandons de renseigner le présent Bulletin. Celui-ci doit être visé par le Secrétariat au vu des documents exigés par le Code Rural.

Nom de l'Acheteur : _____ E-mail : _____

Adresse : _____

Ville : _____ / _____ ☎ : _____

Nom du Vendeur : _____

Adresse : _____

Ville : _____ / _____ ☎ : _____

Qualité : Eleveur ne commercialisant **pas plus d'une portée par an de chats de race et par foyer fiscal**

Dans ce cas numéro d'accusé de réception de la demande de pedigree : _____

Eleveur procédant à la **vente de 2 portées et plus par an** - Dans ce cas, merci d'indiquer le Numéro de SIRET : _____

Nom complet du chat : _____

Race & couleur : _____

Numéro dans le catalogue d'exposition : _____

Les documents minimums obligatoires suivants doivent accompagner la cession de l'animal :

L'acquéreur doit être en possession de son «**Certificat d'engagement et de connaissance**», délivré au moins 7 jours avant l'acquisition effective du chat par une personne compétente (titulaire d'un Certificat de Capacité ou ACACED, ou encore un diplôme équivalent).

Le vendeur doit avoir remis : Une Attestation de Cession,

Un Document d'Information sur les caractéristiques et les besoins du chat,

Un Certificat Sanitaire attestant du bon état de santé de l'animal (refus de l'acquéreur si trop ancien),

La Carte d'Identification de l'animal établi par l'ICAD,

Un Document généalogique pour un Chat de Race (pedigree),

Le Vendeur

L'Acquéreur

Le Secrétariat